

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU 4 DECEMBRE 1980 A 15H 30 EN SALLE 01 T
DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES

Etaient présents : Messieurs MALVACHE, KOPF, OUDIN, ROUVAEN,
MATTON, OLIVAUX, TAISNE, LE RAY, MARTIN,
COQUET J., BARRE, DIERS, SOENEN, GIUSTO,
HORLING, BOURGOIS, MACHELART, BRUNEEL,
MARTINACHE, THOMAS D.J., MARCOU.

Etaient invités : Messieurs MICHELON (ANVAR), POREE (ANVAR)
COUSIN.

Etaient excusés : Madame MORIAMEZ
Messieurs TOURNIER, WILLAEYS, MOREL, TORGUET,
COQUET G., BOURTON.

ORDRE DU JOUR

- I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 MARS.
- II - INFORMATIONS DU PRESIDENT.
- III - PREPARATION DES DOSSIERS RECHERCHE 1981.
- IV - REPARTITION DES CREDITS DE LA MISSION DE LA RECHERCHE
- Crédits complémentaires 1980 - Crédits 1981.
- V - SERVICE COMMUN INFORMATIQUE.
- VI - AIDES DE L'ANVAR A LA RECHERCHE ET AU DEVELOPPEMENT.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
18 MARS 1980.

Le compte rendu est approuvé.

II - INFORMATIONS DU PRESIDENT.

a) Les demandes d'allocation de recherche DGRST doivent être envoyées avant le 10 Décembre 1980.

b) Les chercheurs de DEA ont plus de difficultés pour obtenir des bourses cette année.

c) Les enseignements des deux DEA ont commencé ; en Mécanique Energétique avec 20 inscrits, en Automatique et Traitement du Signal avec 17 inscrits. Les responsables de DEA veillent à une répartition équilibrée des chercheurs dans tous les laboratoires de l'Université.

d) Un certain nombre de directeurs de laboratoires ont déjà répondu au questionnaire sur les contrats de recherches ; les autres feront certainement de même dans les jours qui viennent. Le montant total provisoire est de 4 770 600 F ; on trouve parmi les signataires de ces contrats la DGRST, le CNET, le CNES, la DRET, l'ADEPA, PECHINEY, VALLOUREC.

e) Même remarque que précédemment pour le questionnaire sujets de thèse. Le Président diffusera le dossier complet dès que tous les questionnaires lui seront parvenus.

f) Suite à la proposition du Premier Vice-Président J. MARCOU, le Président propose d'organiser à l'occasion des journées portes ouvertes du 14 Mars 1981 une conférence - colloque à caractère scientifique et une exposition de matériels de recherche. Le Conseil est favorable a condition de choisir le meilleur moment (Messieurs LE RAY, MARTINACHE).

Il est prévu une conférence de presse à 11 H, suivie d'une visite de l'exposition de matériels et de postaires.

g) Monsieur LE RAY est le représentant de l'Université à l'action COMES du 10 Décembre 1980, Monsieur WILLAEYS à l'action RESACT du 12 Décembre 1980.

h) Le Président évoque les difficultés de dactylographie des thèses et des rapports de DEA. Demandant l'avis des conseillers, plusieurs d'entre eux (Messieurs LE RAY, BARRE, COQUET J.) estiment que les rapports de recherche doivent être bien présentés et donc être prioritaires. Un débat s'instaure autour de cette question : les uns évoquent leur expérience de dactylographie à deux doigts, les autres pensent que les rapports peuvent être manuscrits. A moins qu'une machine de traitement de textes ne vienne à bout de toutes les demandes actuelles et à venir.

i) Les sujets de thèse déposés avant le 12 Décembre 1980 bénéficient des anciennes habilitations.

j) A noter les réunions à l'Université de la Société Française de Métallurgie le 20 Novembre 1980 (Madame MORIAMEZ et Monsieur P. LECOCQ), du GRECO Microondes, le 4 Décembre 1980 (Monsieur MARCOU), de la semaine de la Maintenance Industrielle le 18 et 19 Mars 1981.

En projet, une journée d'étude Conditions de travail (Monsieur MALVACHE), un colloque Matériaux (Monsieur THOMAS D.J.), une journée vibrations-capteurs-mécanique.

k) Les axes de recherche de l'INSERM sont : aliments et nutriments, génie biologique et médical, génie génétique, pharmacologie, santé mentale, santé publique.

l) Une visite de l'Université de MONS est envisagée en Janvier 1981.

III - PREPARATIONS DE DOSSIERS DE RECHERCHE 1981.

Monsieur POREE, Délégué Régional de l'ANVAR, présente les positions de l'Etablissement Public Régional d'une part, celle du Ministère de l'Industrie d'autre part.

a) Etablissement Public Régional.

Depuis 1974, 88 millions de francs ont été consacrés à la recherche (11 millions de francs en 1980).

L'Etablissement Public Régional souhaite continuer son action en apportant son aide à des investissements mais aussi à des frais de fonctionnement (hors personnel). La modification de la loi de 1972 sera demandée pour permettre ce deuxième et nouveau volet d'action. Cette possibilité serait effective en 1982.

L'Etablissement Public Régional envisage d'affecter son budget d'aide à la recherche à deux grandes parties : la première concernerait des grands projets technologiques, la seconde des projets d'investissement.

L'Etablissement Public Régional recommande d'être très précis dans la description des projets notamment en ce qui concerne le matériel scientifique proposé.

Enfin l'Etablissement Public Régional acceptera en 1981 des projets en sciences économiques et sociales.

b) Ministère de l'Industrie.

Les grands secteurs soutenus seront : l'informatique, l'électronique, la bureautique, le génie biologique et médical, l'instrumentation, les technologies pétrolières.

En dehors de ces grands secteurs, le Ministère continuera à apporter son appui à tous les secteurs industriels "vivants", par l'intermédiaire de l'ANVAR (en 1980 550 millions de francs). Ainsi, l'ANVAR interviendra pour faire passer le plus possible de résultats de la recherche dans de domaine industriel et pour compléter des programmes de recherche à dominante industrielle.

Un débat s'instaure sur les énergies : électricité, charbon. Si une équipe de recherche souhaite s'intéresser à la gazéification du charbon, il convient de faire le point avec Monsieur TURPIN du CERCHAR (Messieurs POREE, THOMAS D.J.).

IV - REPARTITION DES CREDITS DE LA MISSION DE LA RECHERCHE.

a) Crédits complémentaires 1980.

Le Président présente les deux solutions :

- (I) Répartition par points comme pour les premiers crédits 1980.
- (II) Affectation à des actions spécifiques.

Les conseillers sont favorables à la solution (II). Le Président propose d'affecter les crédits complémentaires à l'UER de Droit et à l'UER de Lettres. Il est rappelé qu'un effort avait déjà été consenti pour ces UER et que le déménagement des laboratoires de l'UER Sciences va créer un supplément de dépenses. Les représentants de l'équipe de recherche en mathématiques estiment leur secteur moins prioritaire que ceux du Droit et des Lettres mais attirent l'attention sur le fait que leurs activités nécessitent une documentation importante. Les représentants des laboratoires en Sciences Physiques font remarquer que leurs activités ont également besoin d'une documentation importante et onéreuse.

Les crédits complémentaires 1980 seront affectés comme suit : 50 % à l'UER de Droit, 50 % à l'UER de Lettres.

b) Crédits 1981.

Quatre laboratoires ont déjà un déficit pour l'exercice 1980 (11 000 F). Le déficit sera reporté sur l'exercice 1981.

Les crédits pour 1981 sont les suivants :

565 000 F	TTC
480 000 F	HT.

A partir du 1er Janvier 1981, toutes les activités de recherches seront assujetties à la T.V.A. au taux de 17,6 %.

Une note sera diffusée sur les nouvelles règles comptables. Dès maintenant, il faut noter que les crédits affectés (compte 650) apparaîtront hors taxes. Les bons de commande de matériels devront être rédigés en prix hors taxes.

Le Président propose le même mode de répartition des crédits 1981 que celui des crédits 1980 ; les grades de chercheurs à considérer sont ceux obtenus au 1er Janvier 1981.

Certains pensent que le poids financier du chercheur en mathématiques n'est pas exactement le même que celui d'un chercheur en physique, que le poids d'un chercheur effectif n'est pas le même que celui d'un chercheur plus discret, que des types et travaux exigent plus de documentations que d'autres, que la structure d'accueil n'existe pas toujours (Messieur SOENEN, THOMAS D.J., OLIVAUD, HORLING, GIUSTO, MARTINACHE, ROUVAEN, COQUET J.).

Devant les difficultés (et l'intérêt réel ?) de tenir compte de tels paramètres, la répartition des crédits, 1981 se fera selon la règle utilisée en 1980 mais en tenant compte des chercheurs effectifs.

A la question, est ce que les crédits suivent l'augmentation du nombre de chercheurs, le Président indique qu'il existe au Ministère une règle précise pour en tenir compte (Monsieur THOMAS D.J.).

Enfin, le Président propose de faire un tour de table "scientifique" au prochain conseil.

En ce qui concerne les contrats de recherche il semble que les frais de gestion doivent être envisagés pour mettre en place les moyens matériels et humains nécessaires.

V - SERVICE COMMUN INFORMATIQUE

L'état actuel du service commun, tel était l'objet de la présentation faite (M. COUSIN).

Le système actuel, mis en route, au début de l'année 1980, est constitué par un ordinateur CII HB 56 (mémoire centrale 2 x 256 koctets, mémoires de masse 2 x 67 Moctets, 22 lignes de télécommunication, 2 lignes synchrones). Il est en voie de saturation.

Il faut donc aménager des implantations plus rationnelles, compléter les équipements périphériques, acquérir des nouveaux compilateurs, installer des terminaux supplémentaires (pour un total de 150 000 FR), faciliter des liaisons avec des terminaux situés dans les laboratoires (redevance annuelle fixée à 15 000 FR).

Le service commun va s'enrichir d'un deuxième ordinateur CII HB 46 acheté sur le budget de l'IUT. Un technicien en informatique viendra renforcer l'équipe existante.

Le Président confirme son souci d'assurer le développement de l'informatique à l'Université. Une aide pourrait être demandée à l'Etablissement Public Régional (M. POREE) pour compléter l'équipement actuel au service de la recherche.

VI - AIDES DE L'ANVAR A LA RECHERCHE ET AU DEVELOPPEMENT

Deux aides peuvent être accordées par l'ANVAR aux entreprises (M. POREE).

a) Aide à l'innovation

Elle est destinée aux entreprises. Elle a la forme d'avances remboursables accordées pour développer un nouveau produit. Exceptionnellement, l'aide peut être attribuée à un laboratoire pour terminer une recherche avant sa mise à disposition du secteur industriel.

b) Prime à l'innovation

25% des frais de recherche engagés par des PME avec des laboratoires agréés sont automatiquement remboursés par l'ANVAR. Les laboratoires de l'Université sont agréés sous le n° B 80.01.180.W. (M. POREE).

La décision d'aide est prise au niveau régional ; elle est donc très rapide (un à deux mois).

Ces aides ne sont pas limitées aux seules entreprises régionales. Les laboratoires de l'Université peuvent donc en informer toutes les entreprises contractantes.

c) A.R.I.S.T.

L'ANVAR soutient l'activité de l'ARIST.

Messieurs B.MICHELON et J.C. POREE se tiennent à la disposition des laboratoires de l'Université pour constituer les dossiers de demande d'aide.

Le Président remercie Messieurs J.C. POREE et B.MICHELON de leur participation, les Conseillers de leur présence et se tient à la disposition de chacun après la réunion.

Le Secrétaire de Séance,

J. OUDIN

Le Président,

N. MALVACHE.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE 1980

COLLEGE A

Mme MORIAMEZ
Mme VICHY
M. BARRE
M. BOURTON
M. BRIDOUX
M. COQUET G.
M. GIUSTO
M. HORLING
M. LECOCQ P.
M. LE RAY
M. MALVACHE
M. MARCOU
M. MATTON
M. MORIAMEZ
M. OUDIN
M. TAISNE
M. THOMAS D.J.
M. TORGUET
M. ROUVAEN

COLLEGE B

M. BOURGOIS
M. BRUNEEL
M. COQUET J.
M. DIERS Y.
M. MOREL
M. MARTIN
M. MARTINACHE
M. SOENEN
M. MACHELARD
M. OLIVEAU
M. TOURNIER
M. WILLAEYS

Région Nord - Pas-de-Calais

JPF/BS

20 Février 1980

Conseil Régional

NOTE EXPLICATIVE

Il est demandé de joindre à chaque demande une fiche synthétique par opération. Si cela est nécessaire, des informations plus détaillées peuvent être jointes à chaque fiche.

● CADRE ET IDENTIFICATION

Le cadre du haut de la fiche est destiné à identifier le demandeur et l'opération. Dans le cas où il est prévu qu'un matériel soit mis en service commun, il y a lieu de le préciser à la deuxième ligne (laboratoire ou service). Selon le cas, la troisième ligne (thème de la recherche), peut être sans objet, il en est de même pour la rubrique "renseignements concernant le laboratoire".

N.B. ne pas numéroter les fiches.

● RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LABORATOIRE

- Rattachement à un organisme national : indiquer l'organisme, le type de rattachement et la date
- Nombre de chercheurs : enseignants chercheurs et chercheurs statutaires (utiliser si possible les normes CNRS)

● OBJET DE LA DEMANDE

Cette rubrique doit indiquer la nature du projet de recherche et son articulation avec la politique globale du laboratoire ou de l'établissement et indiquer la nature du matériel nécessaire, ou le thème précis de l'étude proposée. Il est indispensable également de préciser si le programme s'étale sur plusieurs années.

● MONTAGE FINANCIER

Il est nécessaire d'indiquer, s'il y a lieu, la nature et le montant des autres financements réunis.

Si la demande porte sur un financement pluri-annuel, indiquer dans les cadres le coût total de la tranche 1980 et le montant de la subvention demandée à l'E.P.R. pour 1980. Ces renseignements devront être complétés par : le coût d'ensemble du projet sur la totalité de sa durée, et le montant des financements qui seraient demandés à l'E.P.R. après 1980.

● FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT

Indiquer sommairement la nature des financements prévus pour le fonctionnement crédits publics, contrats publics, contrats privés, etc...

...0...

MODELE DE LA DEMANDE

I - TITRE DU PROJET

II - LABORATOIRE DEVANT EFFECTUER LES ETUDES

III - RESPONSABLE DU PROJET

IV - RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

- Objet de la demande
- Situation actuelle de la recherche
- Travaux prévus
- Programme et déroulement des travaux
- Prolongements et perspectives d'application.

V - MOYENS ET EQUIPEMENTS NECESSAIRES POUR LA RECHERCHE

(avec liste du matériel demandé et prix).

VI - PROGRAMME DE FINANCEMENT ET DIFFERENTES SOURCES DE FINANCEMENT.

VII - MOYENS DEMANDES ET AIDE FINANCIERE SOLLICITEE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL.

N.B. : Il convient de n'omettre aucun de ces points et notamment dans le titre VII il convient d'établir une liste claire et chiffrée des équipements dont le financement est sollicité auprès de l'Etablissement Public Régional (ces informations nous ont été réclamées l'an dernier pour certains projets).